



**DÉCLARATION  
DE  
MME. ANNETTE ONANGA  
Conseiller Juridique  
de la Mission Permanente du Gabon auprès des Nations Unies**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**REUNION DE LA 6EME COMMISSION SUR  
LES MESURES VISANT A ELIMINER LE TERRORISME INTERNATIONAL :**

**POINT 100** 111

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**New York, le 3 octobre 2018**

## **Les Mesures visant à éliminer le terrorisme International :**

### **Point 109**

Ma délégation s'associe aux déclarations faites respectivement par les Représentants de la Gambie, au nom du Groupe Africain et de l'Iran, au nom du mouvement des Non-Alignés.

**Monsieur le Président,**

Le terrorisme n'est pas seulement une atteinte à la vie et à la dignité de la personne humaine, il est aussi et surtout une négation de la civilisation, et ne saurait donc être justifié.

Aucune cause, aucune idéologie, aucune religion ne peut servir de prétexte aux attentats meurtriers perpétrés à travers le monde et visant les forces de l'ordre autant que les populations civiles. Ces actes odieux montrent à quel point leurs auteurs bafouent la vie humaine et toutes les valeurs auxquelles nous sommes attachés.

Le Gabon condamne sans équivoque tous ces attentats terroristes dont l'objectif est de semer la peur, et réitérons toute notre solidarité et notre soutien aux pays et aux peuples victimes de cette barbarie.

Ma délégation saisit cette occasion pour réaffirmer que le terrorisme ne peut et ne doit pas être associé à une religion ou civilisation ou à un groupe ethnique.

**Monsieur le Président,**

En adoptant la stratégie antiterroriste mondiale en septembre 2006, Les États Membres de notre Organisation ont réaffirmé leur engagement à combattre le terrorisme international de manière holistique. Cet élan nous a conduit à consolider le cadre juridique et les moyens d'action de lutte contre le phénomène tentaculaire du terrorisme par l'adoption du sixième examen de la stratégie, le 22 juin 2018. Le Gabon se félicite des efforts accomplis par les Co-facilitateurs (Finlande et Jordanie) et par des États membres au cours de ce long processus de négociation. Cet examen a le mérite d'étoffer les moyens de lutte au niveaux

international et régional, en insérant la lutte contre le terrorisme dans le contexte de la lutte contre les conflits, du développement durable, en tenant compte des causes profondes, des victimes et de la sensibilisation à leur cause. Le Gabon qui réitère ses félicitations au sous-secrétaire Général M. Mr. **Vladimir VORONKOF** pour sa nomination à la tête du Bureau contre le terrorisme, se félicite par ailleurs, de la conférence de haut niveau des Chefs d'organismes antiterroristes, qui s'est tenue à l'initiative du Secrétaire général, les 28 et 29 juin 2018.

Il nous faut par conséquent, tout mettre en œuvre pour surmonter les divergences d'approches qui entravent depuis un moment déjà, la finalisation d'une Convention générale contre le terrorisme international.

Depuis l'adoption des Résolutions 1373, 1267, du Conseil de sécurité, les Nations Unies ont pris la pleine mesure de leur responsabilité en fournissant aux États Membres l'assistance nécessaire pour lutter efficacement contre le terrorisme. Le Gabon voudrait réaffirmer son appui aux résolutions, 2178, 2354 du Conseil de sécurité, qui souligne l'urgence de la coopération, et de l'échange d'information.

Monsieur le Président,

Face à l'universalité de la menace terroriste et aux nouvelles technologies, aucune nation petite ou grande n'est à l'abri de ce fléau. Parallèlement, on note une réelle asymétrie des moyens de lutte qui contrastent avec la nature globale des enjeux. Au coût considérable des moyens de lutte s'ajoute la sophistication des méthodes opérationnelles utilisées par les auteurs d'actes terroristes. Pour cela, ma délégation voudrait lancer un appel pour le renforcement des capacités des pays en développement en tenant compte des besoins spécifiques et des menaces identifiées singulièrement à l'échelle des pays africains. Un accent particulier devrait être mis sur la coopération internationale, notamment le partage d'informations entre services compétents au niveau national et l'échange de renseignements entre les services de l'Etat et les organismes du secteur privé, comme les entreprises informatiques, les sociétés de transports maritimes et les compagnies aériennes.

Les Conventions et Protocoles des Nations Unies en matière de répression du terrorisme, constituent le socle légal des mesures internationales de lutte contre le terrorisme, c'est pourquoi mon pays a ratifié la quasi-totalité de ces instruments.

Monsieur le Président,

Je terminerai en disant que notre action commune contre le terrorisme doit s'inscrire en phase avec nos engagements en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la pauvreté.

La lutte contre le terrorisme étant une responsabilité collective, mon pays qui a ratifié la plupart des instruments en matière de terrorisme, réaffirme son engagement à contribuer à l'effort mondial de lutte contre cet odieux phénomène.

Je vous remercie./.